



Employée en cdd par contrat illégal

Par **joyce_old**, le **25/05/2008** à **09:38**

Je suis employée en cdd depuis le 7 juin 2007, mon contrat prend fin ce 31 mai. Mon contrat stipule que je suis employée au titre de conductrice. Mon employeur me fait également faire du ménage chez lui ainsi que du repassage chez moi. J'apprends que de types de contrats sont obligatoires et que celui en cours est illégal.. Quelqu'un peut t-il me renseigner? Merci par avance

Par **novice43**, le **28/05/2008** à **19:11**

bonjour,

Le contrat de travail stipule votre fonction et en dehors de cela, vous n'êtes pas tenu d'accepter ou de faire ce que votre patron pourrait vous demander.

En foi de quoi, votre patron aurait du vous faire signer un avenant à votre contrat stipulant les modifications du contrat initial.

Votre contrat de toute façon prend fin ce week end, je pense que vous auriez dû poser cette question, il y a déjà plusieurs mois. Car quelque part même si cette situation n'était pas correcte au regard du droit du travail, vous avez implicitement accepté la situation. Ensuite à voir ce qui est mentionné dans vos fiches de salaires et si les heures effectuées sont bien payées.

Cordialement,